

Transformation d'un poste rédacteur territorial

Délibération 17-34-CS

Date de la convocation : 1^{er} mars 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
 - M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
 - M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
 - M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
 - M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
 - M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
 - M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
 - M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
 - Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
 - M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
 - M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
 - M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
 - M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
 - Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
 - M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
 - M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
 - M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
 - M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
 - Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
 - M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)
- Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
- M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
- Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
- M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
- Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
- Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
- M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
- M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
- M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
- Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
- M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
- Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
- Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
- M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
- M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
- Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
- Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
- Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
- M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
- M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,
- vu le tableau des effectifs,
- vu le budget de l'Etablissement,

décide

Article un

D'autoriser, à compter du 1^{er} juillet 2017, la substitution au tableau des effectifs de l'Etablissement d'un poste rédacteur territorial en un poste de rédacteur principal de seconde classe.

L'agent qui sera nommé sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire de rédacteur principal de seconde classe territorial, complétée par les primes statutaires.

Article deux

De modifier ainsi le tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire.

Article trois

D'imputer les dépenses correspondantes sur les dépenses de fonctionnement administratif de l'Etablissement et d'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire,**

Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : **23 MARS 2017**

Date d'affichage : **24 MARS 2017**

Certifié exécutoire :


**Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE**

**REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S. G. A. R.**

NO 0211